



P 354 ID 2670

Réf.: 823116

Dossier suivi par : Doris Fadi
tel : 247-82513

**Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement**

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 17 février 2017

Objet : Pétition n° 354 – Sanctionner plus sévèrement les bourreaux d'animaux

Monsieur le Ministre,

En me référant à vos courriers des 6 octobre et 16 décembre 2016 ayant trait au sujet émergé, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la prise de position du Gouvernement que je vous prie de bien vouloir continuer à la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés.

En ce qui concerne la pétition n° 354 – Sanctionner plus sévèrement les bourreaux d'animaux, un projet de loi ayant pour objet d'assurer la dignité, la protection de la vie, la sécurité et le bien-être des animaux a été déposé à la Chambre des Députés en date du 24 mai 2016 (doc. parlementaire n° 6994). Ce projet de loi prévoit des sanctions plus sévères à l'égard des bourreaux d'animaux.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Reg.:

SCL:

Entré le: 20 FEV. 2017

CE:

CHD:

A traiter par: Sandy

Copie à:

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs,

Fernand ETGEN